

Le 18 février 2022

217 rue Marcoz,
73000 Chambery
vincent.biays@orange.fr
06 80 01 82 51

REVISION DU PLU

Réunion n°13- présentation du PADD aux PPA - 20 octobre 2022

Siret 335 214 698 0007B
APE 742A

Participants : M. BLANC (Maire), M. LAGRUT, M. MERLE, M. ALONZI, M. FONTENEAU (conseil municipal de Briord), Me RONGIER et M. VILLEDIEU (DDT01)

M. ROSET (Maire de Montagnieu), Mme BRON et M MELLET (Chambre d'Agriculture), Mme ARRIGONI (CCPA-service éco), M. PREMILLIEU (SCOT), Mme MISERINI (CNR), Mme MOZZON (CD01), M. JOLIVET (AGENCE 01)

Excusés : Chambre des Métiers - CRPF - ARS - DRAC

VB expose le PADD en rappelant qu'il s'agit d'une première version destinée à pouvoir procéder rapidement à des sursis à statuer. Il est probable qu'une version 2 suive quand les réflexions sur le zonage seront affinées.

M. PREMILLIEU comprend l'argument de la commune qui souhaite ralentir le rythme de développement tant que les équipements publics (eau potable notamment) ne seront pas à niveau. Il tient à rappeler que la commune reste indiscutablement un pôle de centralité en raison de son niveau d'équipements et services (collège, zone industrielle importante, commerces ...). Il rappelle qu'il convient de vérifier la cohérence entre l'objectif de production de logements du PADD et celui du PLH.

Mme ARRIGONI précise que l'étude de positionnement des zones d'activités de la CCPA n'est pas achevée et qu'elle n'est pas en mesure de nous donner les tendances résultant de l'étude.

M. PREMILLIEU trouve qu'il serait judicieux de conserver la zone AU prévue pour l'extension de l'usine ROSET (au nord du site). Le maire évoque la difficulté liée au morcellement du foncier et à l'usage agricole.

Pour l'instant l'extension urbaine à destination économique est conservée au lieu-dit «les Verchères».

M. VILLEDIEU évoque la possibilité de faire ultérieurement une procédure de déclaration de projet si les besoins de foncier à vocation économique évoluaient. Les autres participants n'ont pas de remarques particulières à formuler sur le projet de PADD.

